

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 38 (1900)  
**Heft:** 17

**Artikel:** Souvenir de l'ancienne poudrière d'Ouchy  
**Autor:** D.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-198138>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

étaient les suivantes : 1<sup>e</sup> franchise du fief appartenant à la ville ; — 2<sup>e</sup> franchise du halage ; — 3<sup>e</sup> franchise de l'ohmgeld ; — 4<sup>e</sup> franchise des marques de bois à bâtir.

Il est facile de voir par là que LL. EE. cherchaient à encourager le goût du tir chez leurs sujets du Pays de Vaud.

Un vieux vigneron de Lavaux nous écrivait, il y a une trentaine d'années, de curieux détails sur les tirs de cette époque, et les armes qui y étaient en usage :

« Il me souvient d'avoir tremblé de tout mon corps, disait-il, derrière les détonations formidables des mousquets de quatre balles à la livre. C'est là que je vis à l'œuvre pour la première fois les fourches d'arquebuses et les fusils à mèche, rouillés et vermolus des siècles passés, auxquels rien n'était changé que la batterie.

» L'abbaye durait trois jours.

» Ce qui contribua le plus à discréditer le bon vieux mousquet et les arquebuses, ce ne fut ni la balle conique, ni l'américaine, ce fut le tir fédéral de Prilly.

» En pareille fête, arrivèrent à Prilly quelques gris, qui n'étaient pas gris, je vous le garantis. Ils arrivèrent sous le stand avec leurs mousquets sans fourches : le règlement voulait que l'on tirât à bras franc.

» Le premier coup fait un carton ; deux, trois autres succéderont ; chacun est ébahis, mais les marqueurs se fâchent ; impossible de tamponner les immenses trous des balles qui traversaient tout ; les cibles étaient démolies avec leur cuirasse ; les récriminations devinrent générales, et les Lutériens, pour gain de paix, durent échanger l'arquebuse contre la moderne carabine. Dès ce moment, il en fut fait des gris.

» De mauvaises langues prétendirent alors que le mousquet n'encourrait cet affront que parce qu'il ne se trouvait pas hors de Lavaux des bras capables de le tenir en joue, ni des épaules qui osassent en recevoir le choc ».

On nous assure que quelques-unes des fourches sur lesquelles on appuyait les mousquets ont été conservées aux archives communales de Lutry.

Le tir de Prilly, dont il vient d'être question, et qui eut lieu à la ferme de Prilly en 1819, fut le premier tir en vue duquel on fit appel aux tireurs suisses. On peut donc le considérer comme le premier de nos tirs fédéraux.

Voici ce qu'en disait alors la *Gazette de Lausanne* :

Nous sommes autorisés à annoncer que les préparatifs pour le tirage à la carabine autorisé par le Conseil d'Etat, et qui doit avoir lieu à la ferme de Prilly, près Lausanne, dès le 10 au 15 mai courant inclusivement, se continuent avec la plus grande activité. On est déjà avisé que nombre d'amateurs de nos confédérés se rendront à l'envi à cette réunion, où rien ne sera négligé pour lui donner tout l'agrément dont elle est susceptible.

Quelques jours plus tard, le même journal disait :

Les tireurs suivants ont obtenu les premiers prix au tirage de Prilly, du 10 au 15 courant : M. Blanchet, de Lutry, celui de la cible verte ; M. Nicollier, des Ormonts, celui de la cible rouge ; M. Perroux, de Palézieux, celui de la cible jaune ; M. Schlitter, de Berne, celui de la cible tournante.

En 1824, se fonda la Société suisse des carabiniers, et le tir fédéral fut régulièrement institué. Il se fit cette année-là à Aarau ; puis à Bâle, en 1827 ; à Genève, en 1828 ; à Fribourg, en 1829 ; à Berne, en 1830 ; à Lucerne, en 1832 ; à Zurich, en 1834 ; à Lausanne, en 1836.

L. M.  
(A suivre.)

### Souvenir de l'ancienne poudrière d'Ouchy.

Tous les vieux Lausannois — et il n'y a pas même besoin qu'ils soient très vieux — se rappellent la fameuse poudrière qu'on voyait autrefois au bord de la route d'Ouchy, à droite en descendant, au-dessous de la campagne du Jordil.

Dieu seul sait la peur qu'avaient nombre de personnes, et tout particulièrement les enfants, lorsqu'ils devaient passer en cet endroit, alors solitaire, où le petit bâtiment de la poudrière, garni de paratonnerres, semblait menacer le voisinage.

Et ce qu'on ignorait, c'est que, généralement, la poudrière d'Ouchy était complètement dépourvue de toute provision de poudre. Cependant, durant la guerre du Sonderbund, on y en avait mis une assez grande quantité.

Aussi la force militaire d'Ouchy était-elle chargée d'entretenir un poste sur la grande route. La sentinelle, l'arme au bras, avait pour consigne d'empêcher les passants de fumer.

Un jour, survint un groupe de Lausannois, dont plusieurs avaient la pipe à la bouche.

Le factionnaire, c'était, je crois, un nommé Perrin, dit Ma-ka-ka, que les vieux d'Ouchy ont bien connu, leur crié :

— Hé ! là-bas, vous, ôtez-voir votre pipe !

Pas de réponse.

— Otez-voir votre pipe que je vous dis !

Les fumeurs continuèrent en gardant un silence méprisant.

Alors l'indignation du défenseur de la patrie éclata :

— Si vous ne posez pas votre pipe, moi je pose mon fusil, et je vous f... des pierres.

D.

**Le Lausanne-Signal.** — Le succès du Lausanne-Signal, dont nous n'avons du reste jamais douté, est maintenant assuré. Dimanche dernier, il n'a pas transporté moins de 3403 voyageurs. On voit donc, avec plaisir, qu'on apprécie de plus en plus les services incontestables et les nombreux agréments que procure à la population lausannoise et aux étrangers qui nous visitent, cette charmante voie ferrée, qui, en quelques minutes, nous met en communication avec un site enchanteur, des ombrages superbes, des promenades variées, et dont on ne se lasse jamais.

### Quand on est séparé de bins.

Vo séde coumeint cein va quand on est marié :

S'on est dai pourro diablio, à bin qu'on s'eyé à la tserdza dè la coumouna, n'ia onco rein à derè, la coumouna vo fà on tant et vo poïdes vivrè coumeint cllião bons vilho rentiers que vont medzi là St-Frusquien, coumeint diont, dein cllião z'hôtels que l'ont pertsi amont pè su Mettrux.

Mà, s'on a oquière, et s'on a zu lo bounheu d'acrosi la felhiè à syndico, cllia à l'assesseu, àbin feinameint cllia ào secrétéro, poru que l'aussi oquière, tant mi ! et se la grachâose est onco galéza, va bin ! Et l'est bin lo diablio que cein n'aule pas dein lo ménadzo !

Mà, se l'homme cauchené, fa dâi dettes decè, delè, et que n'aussi rein dè son côté, la pourra fenna est bin à pliandrè, kâ, coumeint no desai l'autro dzo l'assesseu, l'homme a tot parai lo drai ài recoltés, ài z'intérêts, enfin quiet a tot cein que vint su lo bin de sa fenna.

Et quand l'homme ne sà pas dè quin côté sè reveri, lè protiureu et autrè dzeins d'clia sorta sàvont prao io poivont sè veri po lè beliets que l'homme a cauchenâ, àbin po oquière d'autre et vo dépelhiont on gaillià coumeint la grâla devant lè veneindzès.

Coumeint vo z'e de, la pourra fenna est bin à

plieindrè et quand se n'hommo fà dinse et que l'est prêt à férè lo botetu, le démande cein qu'on l'ai dit la séparachon dè bins, po férè botsi ce commerce.

Et quand l'a z'ua, la fenna pao sè passâ dè se n'hommo, sâi po eimprontâ, sâi po atsetâ quiet que sai, et se le vao signi dâi beliets dein lè banquies, le pao férè, sein que se n'hommo n'aussi rein à repipâ.

Et cein que l'hommo avâi du devant l'est po son compto, et, n'ia rein dè jeusto avoué dâi gaillâ dè clia sorta. Et la fenna pao envoyui sè grattâ lè protiureu avoué lào barres et lào su-bastachons su son bin.

Baguenet étai on gaillâ dè clia sorta, que recédiai dâi mandats ti lè dzo ; l'ein avâi tant que l'arai zu dè que tapessi son païlo avoué ; mà lo protiureu lo pacheintâvè on bocon, po cein que cheintâi que y'avâi oquière à moodré su lo bin dè sa fenna.

Mâ, on iadzo que la Rosette eût zu sa séparachon, n'aviai perein mèche, et cliao qu'ont volliu barrâ lè récoltés ein ont éta po lào frais.

Ora, est-te pè veindzancè, àobin ne sé quiet ? mà tantiâ qu'on dzo, vouaïque la grandze à Baguenet que preind fu.

Baguenet étai tot bounament à la fenêtra que tourdzivè son crouyon (faut bin derè que l'avâi gardâ onna deint contré sa fenna, du que l'avâi demandâ sa séparachon dè bins).

Adon l'municipau, qu'etai cheffe dâi pom-pes ve cliao clianmès et tota clia foumaire que saillessai du dezo lè tiolés, lài crié :

— Allein! allein! Baguenet, ne vai-tou pas que l'ai a lo fu à ta grandze.

— M'ein fotto pas mau, l'ai répond l'autro, allâ cein derè à ma fenna, ora que l'a sa séparachon dè bins ! n'è perein à derè perquie.

Et tappè son crouyon su lo montant dè la fenêtra et rebourrè sa pipa !

### Boutade.

Un monsieur, chauve comme un œuf, importune l'enfant de la maison en lui disant constamment :

— Fais donc ceci !... fais donc cela !...

Impatienté, l'enfant l'interrompt brusquement en s'écriant :

— Fais donc ça, toi !

Et il se passe la main dans les cheveux.

**THÉÂTRE.** — Les trois représentations populaires de cette semaine ont eu grand succès. Il fait bon, à certaines occasions, être du peuple. Combien revendent cette qualité — très honorable, d'ailleurs — pour s'offrir l'opérette, à prix réduit. Aussi le peuple qui accourt aux représentations populaires, n'est-il pas celuqu'on pense. Il est vrai qu'au théâtre, on ne voit pas souvent le monde comme il est.

Demain, dimanche, à 8 heures, **La Mascotte**, opérette en 3 actes, d'Audran.

*La rédaction : L. MONNET et V. FAVRAT.*

On s'abonne au

### CONTEUR VAUDOIS

dès le 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> avril, 1<sup>er</sup> juillet et 1<sup>er</sup> octobre.

**Les nouveaux abonnés reçoivent gratuitement les numéros du mois précédent la date de leur abonnement.**

**Prix :** Suisse, 1 an, fr. 4,50 ; 6 mois, fr. 2,50.

**Bureau du CONTEUR :** Rue Pépinet, 3.

**Annonces :** Agence Haasenstein et Vogler.

Le docteur DUCHESNE, de Paris, écrit : « Décidément, les Pilules hémato-génés du docteur Vindevogel sont pour moi le médicament par excellence dans toutes les convalescences. Lors d'une épidémie d'influenza je me suis toujours parfaitement trouvé de les avoir employées : les résultats escomptés ont toujours été rapides et m'ont donné complète satisfaction. »

125 pilules à fr. 4,50. — Dépot dans toute pharmacie.

**Lausanne. — Imprimerie Guilloud-Howard.**